



GROUPE HOSPITALIER
SAINTES - SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

DELEGATION DE SIGNATURE N°2025/05/DS

Saintes, le 1^{er} décembre 2025

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

Vu le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143.35 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2 et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté en date du 20 juin 2025 portant désignation de Madame Agnès KLEIN-FEILLENS en qualité de directrice par intérim du Groupe Hospitalier Saintes-Saint-Jean-d'Angély, de l'EPD de Matha et des ESMS de Saint-Savinien, à compter du 01 août 2025 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 23 octobre 2025 portant nomination de M. Jérôme TRAPEAUX en qualité de directeur du groupe hospitalier « Saintes-Saint-Jean-d'Angély » à Saintes, de l'EPD de Matha et des ESMS de Saint Savinien à compter du 01 décembre 2025;

Vu l'organigramme de direction du Groupe Hospitalier Saintes-Saint-Jean-d'Angély, de l'EPD de Matha et des ESMS de Saint Savinien ;

LE DIRECTEUR DÉCIDE

ARTICLE 1 : OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Monsieur Jérôme TRAPEAUX, directeur du Groupe Hospitalier Saintes-Saint-Jean-d'Angély et des établissements de la direction commune, concernant la direction des affaires financières.

Elle annule et remplace la délégation de signature n°2024/05/DS du 1^{er} août 2025.

En cas d'absence du délégataire, le service des affaires financières peut soumettre une décision urgente à la signature du directeur.

A son initiative, le délégataire tient le directeur informé des actes signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient être portés à sa connaissance.



ARTICLE 2 : DELEGATAIRE

Mme Chantal LOVATI, directrice adjointe chargée des affaires financières, assure la gestion budgétaire (préparation et suivi de l'EPRD, planification financière dans le cadre du PGFP), le contrôle et l'analyse de gestion, la gestion de la facturation.

Elle reçoit délégation de signature dans le cadre de son domaine d'attribution pour :

- Tous les documents comptables concernant l'ensemble des comptes budgétaires, en qualité d'ordonnateur suppléant ;
- Tous les courriers divers liés à la transmission de documents budgétaires et de résultats d'enquête ainsi que des courriers divers, à l'exception des documents de portée institutionnelle destinés aux autorités et organismes extérieurs.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT

En cas **d'absence** ou **d'empêchement** de Mme Chantal LOVATI, Mme Stéphanie BRETAGNE, Mme Fabienne RASSON, M. Ludwig RAYNARD, Attachés d'Administration Hospitalière et Mme Frédérique SABATTE, responsable budgétaire du secteur sanitaire à la direction des affaires financières et des admissions, reçoivent délégation de signature des bordereaux journaux de recettes et de dépenses ainsi que des demandes de tirages ou de remboursement de ligne de trésorerie pour l'ensemble des établissements de la direction commune (groupe hospitalier Saintes-Saint-Jean-d'Angély, Saint-Savinien et Matha).

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET PUBLICITE

Cette décision prend effet à sa date de signature.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Charente Maritime et exécutée conformément à la réglementation en vigueur.

La présente décision sera notifiée à Madame le Receveur de la trésorerie hospitalière pour le groupe hospitalier Saintes-Saint-Jean-d'Angély et les établissements de Matha et de de Saint Savinien.

Elle est consultable sur le site intranet du Groupe Hospitalier.

LE DIRECTEUR



J. TRAPEAUX

VU ET ACCEPTE
LA DIRECTRICE ADJOINTE



C. LOVATI

VU ET ACCEPTE
L'ATTACHEE
D'ADMINISTRATION
HOSPITALIERE



S. BRETAGNE



VU ET ACCEPTE
L'ATTACHEE
D'ADMINISTRATION
HOSPITALIERE

F. RASSON



VU ET ACCEPTE
L'ATTACHE
D'ADMINISTRATION
HOSPITALIERE

L. RAYNARD



VU ET ACCEPTE
L'ADJOINT DES CADRES
RESPONSABLE BUDGETAIRE
SECTEUR SANITAIRE

F. SABATTE



